

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des Services de l'EN

Objet : Dédoublement physique des classes de CP et de CE1

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de sa visite à Montpellier, le Ministre de l'Education Nationale aurait annoncé son souhait de dédoubler « physiquement » les classes de CP et CE1 en Education prioritaire.

Pour le SE-Unsa, ce souhait ne pourrait constituer une règle applicable sur l'entièreté du territoire et ne devra être mise en œuvre qu'en tenant compte des réalités spatiales mais surtout des besoins pédagogiques des équipes qui œuvrent au quotidien sur ces dispositifs et qui obtiennent de très bons résultats.

Dans le cas contraire, une telle décision pourrait se montrer contreproductive, cassant les dynamiques d'équipes, fragilisant les projets en place et surtout, pénalisant l'ensemble des équipes pédagogiques en monopolisant l'ensemble des espaces de repli des écoles (BCD, Salle Informatique, etc...). La co-intervention permet :

- Une grande plasticité avec la mise en place de différentes modalités de travail : 1 groupe à 24, 2 groupes à 12, 1 groupe 18 et un groupe 6, des ateliers...
- d'avoir un regard croisé sur les élèves et les pratiques des enseignants
- de pouvoir se détacher pour répondre aux besoins ponctuels d'un ou deux élèves (remédiation)
- d'être capable de remédier immédiatement aux difficultés perçues lors d'un nouvel apprentissage
- de pouvoir observer les élèves en travail, en écoute et donc avoir une image plus fine de leurs besoins.

Pour le SE-Unsa, le succès de ces dispositifs résident en grande partie dans les espaces de liberté qu'ont su trouver les enseignants qui ont dû, dans l'urgence, s'adapter et mettre en œuvre ces directives. Les déstabiliser une fois de plus, eux et leurs élèves, serait un coup dur porté à leur engagement et à l'adaptation dont ils ont su faire preuve ces deux dernières années.

En séparant les binômes à tous prix, vous prendriez le risque de dégrader leurs conditions d'exercice, et le SE-Unsa 34 ne peut l'accepter.

C'est pourquoi, le SE-Unsa demande à ce que les choix pédagogiques, différents d'une école à l'autre et impulsés par les circonscriptions, soient respectés et ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la communication Ministérielle.

Sûr que vous saurez entendre ces arguments du terrain, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, au total engagement des personnels pour l'Ecole Publique.

Jean-Robert BIGGIO

Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34